



apprentissage serveuse licenciement économique

Par **francettedu60**, le **29/03/2013** à **10:53**

j'aurais voulu savoir ma fille est à deux mois des examens (cap serveuse), elle est apprentie et vient d'apprendre que le restaurant ferme pour liquidation judiciaire, alors elle se retrouve sans patrons, Je voulais savoir si malgré tout elle pouvait passer son examen, car elle n'y a pour rien dans la rupture de son contrat de travail, peut-elle faire appel ou avoir un recours pour les deux mois qui lui restent et espérant pouvoir le passer, parce que là en fin de compte elle a perdu 2 ans de scolarité.

merci

pour les réponses que vous m'apporterez.

Par **P.M.**, le **29/03/2013** à **10:59**

Bonjour,

Je pense que le mieux serait de se rapprocher du CFA et/ou du Rectorat...

Par **francettedu60**, le **29/03/2013** à **11:24**

bonjour,

j'ai déjà contacté le cfa, et la chambre des commerces, ils se renvoient la balle, apparemment ils ne savent pas non plus. Pour eux plus de patrons donc pas de passage à l'examen.

cordialement

Par **P.M.**, le **29/03/2013** à **11:34**

Il reste le Rectorat qui est responsable de l'organisation des examens pour éventuellement obtenir une dispense et je vous propose [ce dossier](#)...